



Dossier d'information

WEEK-END Familial

à la carte et

Challenge régional

de pétanque

Venez partager un bon moment de convivialité
le week-end des 18 & 19 juin 2022 à Civray (86)

Ce week-end est organisé par
L'URASCE Limousin Poitou-Charentes
et l'ASCE 86, sur le site du camping de Civray.

Le Camping de Civray

Le Camping de Civray (86 Vienne, Poitou-Charentes, France) vous accueille sur un joli terrain arboré situé en bord de rivière : la Charente.

En tente, en caravane ou en camping-car, le camping propose une soixantaine d'emplacements ensoleillés ou ombragés, avec électricité et Wi-Fi. Le camping est aussi équipé d'une aire de service. Et pour plus de confort, il y a une dizaine de mobil homes. Découvrez aussi nos magnifiques chalets toilés !

Accès au camping de Civray

**Le Camping est situé entre les communes de Civray et Savigné.
Son adresse : Route de Roche, 86400 Civray.**

**En venant de la RN10, à mi-chemin entre Poitiers et Angoulême,
sortir direction Niort - Limoges, et prendre à gauche
direction Civray - Limoges. Rouler 15 km, Traverser Civray,
aller tout droit au rond point et prendre la 1^{re} à droite
après le rond point.**

**En venant de Limoges, prendre la 1^{re} à gauche après le rond point
d'Intermarché à Savigné.**

**Attention : Ne pas sortir de la RN10 à Couhé, (même si le GPS indique
comme étant le plus court) car la route est assez étroite.**



**Vous aurez tout le loisir de participer
au challenge régional de pétanque
ou à une des sorties culturelles
puis de prolonger le week-end
en notre compagnie pour d'autres activités**

Déroulement du Week-end

Le Samedi 18 juin:

Arrivé des participants à partir de 09h00

Accueil café ou thé

Remise des clefs logements

Challenge Régional de Pétanque

Repas au camping

Sortie culturelle

Remise des coupes du challenge

Soirée avec repas + nuitée



Le Dimanche 19 juin matin:

Autres activités proposés

(Animation pour les enfants, VTT, Randonnées...)

Repas au camping

Départ des participants



Sorties culturelles:

La Vallée des singes (visite toute l'après-midi)
ou Le musée de Cormenier (visite de 2h)



Repas

Repas du samedi midi :

Adulte

- 1 apéro + 1 verre de vin
- Jambon à l'os
- Gratin dauphinois
- Riz au lait
- 1 café ou thé

Enfant

- Une boisson au choix
- Hamburger - jambon blanc ou steak / frites
- Riz au lait



Repas du samedi soir :

Adulte

- 1 apéro + 1 verre de vin
- Paëlla ou poulet/frites
- Grillé aux pommes
- 1 café ou thé

Enfant

- Une boisson au choix
- Hamburger - jambon blanc ou steak / frites
- Grillé aux pommes



Repas du dimanche midi :

Adulte

- 1 apéro + 1 verre de vin ou 1 bière
- Grillades / frites
- 1 glace (en bâtonnet)
- 1 café ou thé

Enfant

- 1 boisson au choix
- Saucisses / frites
- 1 glace (en bâtonnet)



P'tit déjeuner : Adulte et enfant (inclus dans le forfait 3 repas)

- 1 croissant ou 1 pain au chocolat et 1 morceau de baguette
- Pâte à tartiner/confiture/beurre
- Café ou chocolat au lait et jus d'orange

Hébergements

Le camping est équipé de :

- **40 emplacements pour tentes, caravanes ou camping-car, équipés de branchements électriques**
- **une aire de service pour camping-car**
- **trois blocs sanitaires neufs installés au centre du camping, équipés de lavabos, douches et WC.**
- **un coin vaisselle et linge.**
- **des poubelles de tri sélectif et de verre situées à l'entrée du camping**



Une Dizaine de mobil homes sont installés sur le camping. Ils sont aménagés avec tout le nécessaire pour passer un bon séjour!

Ils possèdent tous :

- Une terrasse en bois semi-couverte.
- Une cuisine, et un salon très lumineux.
- Une salle de bain avec une douche et WC.
- Deux chambres dont une avec lit double et une avec deux ou trois lits simples. Dans les mobil homes 4 personnes, les deux lits simples se rapprochent pour former un lit double, tandis que dans les mobil homes 5 personnes, les trois lits simples sont fixes. Les lits doubles mesurent 190 x 140 et sont équipés de couettes 240 x 220 ; les lits simples mesurent 190x80 et sont équipés de couettes 200 x 140 ; et les oreillers mesurent 60x60....



Quatre Chalets Toilés tout confort sont installées depuis 2016 sur le camping !

Ils sont très spacieux, 35 m² auxquels s'ajoutent 15 m² de terrasse couverte. Ils peuvent accueillir jusqu'à 6 personnes. Ils sont construits en bois, avec un toit et des murs extérieurs en toile. Elles s'intègrent parfaitement dans le paysage et sont installées face à la Charente.

- Une terrasse en bois semi-couverte.
- Une cuisine, et un salon très lumineux.
- Une salle de bain avec une douche et WC

La chambre double est équipée d'un grand lit (160 x 200) avec moustiquaire.

La chambre simple est équipée de quatre lits superposés.

**Dans les chambres, vous trouverez oreillers et couettes...
Pensez à emporter vos draps-housses, housses de couettes, taies d'oreillers et serviettes de toilette.**

Sorties culturelles

La vallée des singes :

La Vallée des Singes offre à ses visiteurs la découverte du monde fascinant des primates dans des conditions uniques et privilégiées.

Un parc 100% DIFFERENT, 400 singes sur une superficie de 16 hectares, sans barrière.

Ici, c'est l'homme qui pénètre sur les territoires des petits singes et qui peut observer,

à quelques mètres seulement, les grands singes sur leurs îles.



Le Cormenier : Le voyage dans le temps !

Découvrez le Cormenier, un parcours sensoriel et immersif en 5D, pionnier en France :



Assistez à la naissance de Pierre en 1898 et accompagnez le jusqu'en 1945. Revivez avec émotion les grands moments de la vie de Pierre, des journées de classe en passant par la vie à la ferme, les veillées près de la cheminée ou encore les guerres mondiales...

Les 30 Glorieuses interactives et ludiques :

Plongez dans le quotidien festif des années d'après-guerre et découvrez les nombreux changements qui ont bouleversé notre vie pendant cette période : réfrigérateur, modernisation de l'élevage, loisirs et vacances, télévision, téléphone, événements nationaux...Laissez-vous immerger dans la vie d'autrefois !

Activités

Challenge régional de pétanque :

Déroulement du challenge :
Début du Challenge le samedi à 09h30
Remise des coupes le samedi soir
Voir règlement en fin de dossier

Lieu : Terrain de Pétanque « Le petit Paradis »

**Boulodrome
Terrain de pétanque
Parking Du Petit Paradis
86400 Civray**

Pour les personnes partantes du camping, merci de privilégier le covoiturage !!! et pour les plus courageux, le terrain de pétanque est a -1,5km du camping (15min à pieds).

Animation pour les enfants (à partir de 6 ans) :

**Les Gnomes Poitevins, en partenariat avec l'ASCE 86 vous proposent de découvrir l'Escrime Ludique et le Trollball avec des armes complètement sécurisées (armes en mousse rigide). Entre les haches, les épées, les boucliers..., venez vous prendre pour un vrai chevalier ou une grande guerrière amazone le temps d'une matinée.
Un sport à partir de 6 ans où enfants et adultes s'entraînent ensemble dans un esprit familial.
A vos armes, Prêt...**



Randonnées :

**Le dimanche matin, départ du camping 9h30.
Prévoir une tenue adaptée et une gourde.
les adhérents et ayants-droit,
s'engagent à respecter les consignes,
notamment celles relatives à la sécurité.**



Sortie VTT :

**Le dimanche matin, départ du camping 9h30.
Prévoir tenue adaptée, un vélo,
un casque et une gourde.
Un document relatif à la sécurité
devra être rempli et signé avant la sortie.**



Pétanque :

**Le dimanche matin, à partir de 10h00.
Pour les mordues, nous vous proposons de continuer à jouer !!!**

Jeux Divers :

**Le dimanche matin, à partir de 10h00.
Mise à disposition de plusieurs jeux
de plein air, tel que le Molky,
jeux de badmintons...etc**



Challenge régional de pétanque

RÈGLEMENT

Organisation :

Article 1er : Date et organisation

Placé sous l'égide de l'URASCE du Limousin-Poitou-Charentes, le challenge régional de pétanque se déroulera en doublette (3 boules par participant) le samedi 18 juin 2022 à CIVRAY (86).

L'organisation est confiée à l'ASCE 86 ; elle réglera les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Article 2 : Participants

Le challenge régional est ouvert aux adhérents et ayants-droit (conjoint et enfants de - 25 ans à charge) des ASCE affiliées à la FNASCE

Article 3 : Inscriptions

Les fiches d'inscription doivent être remontées à l'ASCE d'appartenance, qui les centralisera. Elles devront être retournées avant le 07 mai 2022 à :

Élodie JUTEAU

Vice-présidente ASCE 86

Dreal 15 rue Arthur Ranc, 86000 POITIERS

Article 4 : Tirage au sort des rencontres

Les poules seront déterminées par tirage au sort et en fonction du nombre d'équipe engagées.

Les tirages sont confiés au représentant de l'ASCE organisatrice, qui ne pourra en donner communication qu'une demi-heure avant le début de la compétition.

Dans la mesure du possible, il sera prêté attention à ce que deux doublettes d'un même département ne soient pas opposées pendant les phases qualificatives.

Article 5 : Déroulement des épreuves :

En fonction du nombre d'inscrits, le challenge comportera trois séries de concours :

- le concours A, Principal
- le concours B, Complémentaire
- le concours C, Consolante

Si le nombre d'inscrits le permet, l'ASCE organisatrice se réserve le droit de dissocier le tournoi avec un concours masculin et un concours féminin.

La première phase du concours principal sera organisée par poule. Les 2 meilleures équipes de chaque poule seront qualifiées pour la suite du concours principal, qui se jouera par élimination directe. Les 2 équipes perdantes, seront inscrites d'office pour le concours complémentaire disputé aussi par élimination directe.

Le concours complémentaire :

À l'issue des poules du concours principal, sera mis en place pour les concurrents éliminés un concours complémentaire.

Le concours « Consolante » :

Tous les éliminés des différentes compétitions pourront se retrouver dans un dernier concours.

Le concours Consolante se déroulera suivant le principe de l'élimination directe.

Les parties de l'ensemble des poules se dérouleront en 13 points.

Dans le cas d'un faible nombre de participants, l'ASCE organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement et de l'adapter au nombre d'équipes.

Article 6 : référence à une réglementation générale

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Pétanque, règlement complété par le présent règlement.

Article 7 : Réclamations

Les réclamations concernant la composition d'une équipe et la qualification d'un ou plusieurs de ses joueurs devront obligatoirement être formulées par écrit et déposées auprès de l'ASCE organisatrice avant le début de la rencontre.

Pour les autres réclamations concernant des litiges survenus pendant le déroulement d'une partie, elles devront être également formulées par écrit et déposées auprès de l'ASCE organisatrice immédiatement après la fin de la rencontre concernée.

Les litiges seront examinés et tranchés par l'ASCE organisatrice.

Article 8 : Obligations des participants

Les participants et accompagnateurs auront une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, allocutions, distributions des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation.

En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Classement :

Article 9 : Classement des équipes

Un classement par équipe sera établi dans chacun des trois concours. Si un seul tournoi est réalisé, la première équipe féminine sera récompensée.

Un classement par ASCE sera établi pour l'attribution du challenge régional par équipe. Les équipes d'une ASCE les mieux classées, dans le concours principal, masculin et/ou féminin se verront attribuer le challenge.

Sanctions :

Article 10 : Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, l'ASCE organisatrice pourra sanctionner d'une pénalité (retrait de points) une équipe dont le comportement anti-sportif le nécessiterait. En cas d'incidents graves, l'ASCE organisatrice pourra exclure du tournoi le joueur fautif ou l'équipe fautive. Les décisions de l'ASCE organisatrice sont sans appel.

Enfin, les sanctions immédiates prises par l'ASCE organisatrice ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par l'URASCE Limousin-Poitou-Charentes.

Assurances :

Article 11 : Couvertures des risques

L'ASCE 86 devra être titulaire d'un contrat « responsabilité civile » couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation.

Tous les participants au challenge devront, en outre, être titulaires d'une assurance en responsabilité civile et en individuelle accident.

L'ASCE organisatrice et l'URASCE Limousin-Poitou-Charentes déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels dus, notamment à la négligence des participants.

Tout sinistre, susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCE organisatrice, devra faire l'objet, de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son ASCE, et avant le départ de celle-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite ASCE organisatrice.

Toute déclaration de sinistre devra être obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son ASCE et apposée du cachet de l'ASCE.

Divers :

Article 12 : Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge adhère sans restriction au présent règlement, et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Article 13 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, l'ASCE organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, ou d'annuler la manifestation.

**Le Président de l'URASCE
Limousin-Poitou-Charentes**

Frédéric EDELY

Le Président de l'ASCE 86

Mickael COURREGES